

La facture électronique... On vous explique !

Toutes les entreprises françaises vont repenser l'émission, la réception, le traitement, le paiement et l'archivage de leurs factures. La réforme concerne toutes les entreprises assujetties à la TVA pour leurs factures d'achat et de vente.



Quand ? 1^{er} septembre 2026 pour les factures reçues des moyennes et grandes entreprises, puis 1^{er} septembre 2027 pour toutes les factures (émises ou reçues) de toutes les entreprises assujetties à la TVA ... dont vous ! Pour être prêt en 2026, nous allons nous y préparer bien avant, dès fin 2025 !



Comment ? Fin des envois de courrier, fin des envois par mail, fin des espaces des entreprises pour récupérer les factures. **Toutes la factures passeront par la plateforme de dématérialisation des factures**

La plateforme de dématérialisation eFacture, ... par exemple :

Pour mes factures d'achats

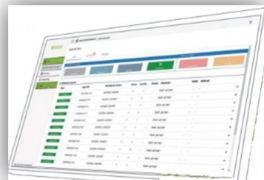
1 - L'entreprise A m'envoie une facture



Entreprise A



2 - La facture arrive sur ma plateforme, que je vais consulter sur mon ordinateur.



Devant mon écran, je vois arriver la facture de l'entreprise A.

3 - Je vais visualiser la facture arrivée (comme un fichier PDF).

Puis je vais choisir entre :

- **Accepter la facture.**
- **La refuser.**
- **La mettre en litige.**

Dans les deux derniers cas, je vais indiquer les raisons dans un simple écran de saisie.

4 - L'entreprise A sera prévenue de ma réponse automatiquement. En cas de refus ou litige, elle pourra faire un avoir, et réémettre une nouvelle facture.

5 - Je procède au paiement comme avant.

Pour mes factures de ventes

1 - Je réalise une facture pour l'entreprise B ...



... et je la dépose sur ma plateforme (*)



2 - Ma plateforme envoie la facture :

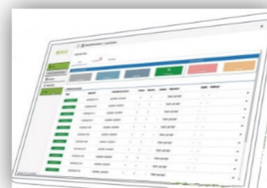
- **Vers l'entreprise B**
- ... et vers les centres de impôts.

3 - L'entreprise B reçoit ma facture

Comme pour moi, l'entreprise B peut accepter ma facture, la rejeter, la mettre en litige.



4 - Depuis ma plateforme, je recevrai peu après la réponse de l'entreprise B



(*) Avec les logiciels de facturation d'Isagri, les factures émises seront déposées directement sur votre plateforme eFacture.

Le conseil d'Administration de l'AFOCG a retenu la plateforme électronique eFacture d'Agiris, qui permet des liens étroits avec les logiciels que vous utilisez.

Qu'est-ce que ça change dans mon quotidien ?

Tous les flux de factures (émises et reçues) seront stockés sur votre plateforme eFacture. Vous n'aurez plus de factures à récupérer dans votre boîte aux lettres, ou qui arrivent par mail, ...

- ⇒ **Il faudra régulièrement consulter votre plateforme eFacture depuis votre ordinateur, une fois par jour, ou plusieurs fois par semaine.**

La plateforme se substitue à votre bureau physique, et devient votre outil de gestion au quotidien. Il faut donc une connexion internet « convenable », et un ordinateur pas « trop vieux ». Smartphones et tablettes pourront être utilisés. Des formations seront faites d'ici septembre 2026 pour l'utilisation de eFacture.

- ⇒ **Le suivi de vos factures d'achats et de vente sera centralisé, et simplifié.**

Avec la plateforme, **vous pourrez facilement retrouver des factures** par fournisseur, par date, par montant ; vous pourrez **voir les factures payées et impayées** ; vous pourrez aussi **payer vos factures depuis la plateforme** ...

- ⇒ **Le coût de la plateforme est compensé par des économies de fournitures**

Le coût de la plateforme eFacture est d'**environ 72 euros par an** et par dossier. C'est l'équivalent de 2 cartouches d'encre pour imprimante. Par ailleurs, la plateforme est gratuite jusqu'au 1^{er} septembre 2026, date de la mise en application obligatoire de la réforme.

... D'où l'intérêt d'adhérer sans tarder à la plateforme eFacture !

- ⇒ **Vous faites quelques factures, ou avez une activité commerciale ?**

Nous allons faire une fiche spécifique pour vous guider.

Et pour ma comptabilité, comment ça va se passer ?

Tout dépend si vous faites enregistrer votre comptabilité par l'AFOCG, ou si vous l'enregistrez vous-même :

C'est l'AFOCG qui enregistre ma comptabilité

1 – Ma plateforme eFacture envoie mes factures sur AmiCompta



2 – AmiCompta transforme la facture en une écriture comptable. A l'AFOCG, le service « Saisie comptabilité » contrôle et complète cette étape ...



3 – Et l'opération comptable est transférée dans le logiciel comptable Isacompta.

J'enregistre moi-même ma comptabilité

1 – La plateforme envoie une image de mes factures sur mon logiciel Isacompta



2 – Dans Isacompta, je récupère l'image de la facture (à droite de l'écran), et je saisis l'opération comptable correspondante (dans l'écran de saisie habituel à gauche de l'écran).